



Parti socialiste
du Valais romand

le peuple. VS



Edito | De la liberté



Barbara
Lanthemann,
présidente
du PSVR,
députée
au Grand
Conseil

La liberté, ce grand principe, colle à notre ADN de citoyen-ne-s depuis des siècles déjà. Notre système démocratique s'en est largement inspiré, en commençant par notre Constitution fédérale. Dans ce texte essentiel, le mot y est cité 62 fois.

Les prochains débats au Parlement cantonal traiteront, entre autres, de la nouvelle loi sur la Santé. Cette loi, qui compte 152 articles, aborde de nombreux domaines essentiels, y sont notamment définis: l'organisation des autorités de la santé; les droits et les devoirs des patients; les droits, les devoirs et la surveillance des professionnels soumis à la loi; les droits, les devoirs et la surveillance des institutions sanitaires; les mesures médicales spéciales et la recherche; la promotion de la santé et la prévention; les médicaments et dispositifs médicaux.

Dans le chapitre consacré aux patient-e-s, un article a soulevé de nombreuses questions et provoqué des débats nourris. Il faut évidemment se réjouir qu'un article consacré à l'assistance au suicide ne passe pas inaperçu. Et tout le monde sera d'accord sur un point: ce sujet est hautement sensible et exige une réflexion approfondie.

Membre de la commission de deuxième lecture, je n'ai pas changé d'avis sur la ques-

tion lors des travaux de cette commission. Comme je ne le ferai pas lors des débats au Grand Conseil.

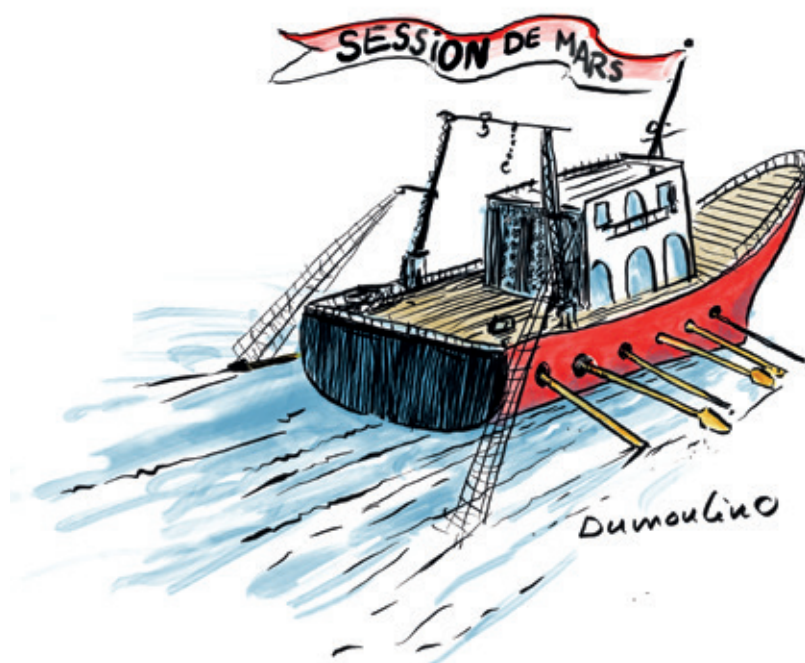
En tant qu'élu-e-s amenés à traiter des lois, nous avons le devoir de garantir l'égalité (art. 8 al.1 CST) entre les individus qui peuvent avoir accès à l'assistance au suicide dans le cadre du domicile privé et les personnes se trouvant dans une institution et qui peuvent s'en voir priver par l'EMS où ils séjournent. Parce qu'il n'est pas acceptable que l'on demande à une personne «d'aller mourir à l'hôtel» au nom d'une quelconque morale religieuse ou éthique. Parce qu'il n'est pas tolérable que nous ne garantissons pas la protection d'une décision prise en toute lucidité.

La Jurisprudence l'a précisé: il ne s'agit pas d'un droit de mourir, mais bien d'une liberté

de mourir. Cette liberté-là doit être protégée, **tout comme nous devons protéger la liberté de vivre dignement, et ce, quel qu'en soit le coût pour la société.**

Personne ici ne s'étonnera que ce sont justement celles et ceux qui coupent dans les budgets du social et de la santé qui aujourd'hui brandissent les étendards de la morale contre cet article 18a. Les mêmes qui ne s'offusquent pas ou si peu quand on baisse les salaires des professionnels de la santé. Les mêmes qui font mine de ne pas entendre quand les statistiques annoncent l'augmentation de la pauvreté chez les personnes âgées.

C'est donc au nom de la liberté de vivre, mais aussi de mourir **dignement** que je défendrai, élu de gauche, l'article 18a de la nouvelle loi sur la santé.



Lutte contre la traite des êtres humains: la Suisse doit agir!

La traite des êtres humains, nouvelle forme d'esclavage, est un fléau qui fait plus de 40 millions de victimes dans le monde. Aucun pays n'est épargné. Pourtant, le phénomène est peu connu et peu médiatisé et les victimes sont généralement plongées dans le silence.

Au niveau international, la traite des êtres humains est définie au sein de l'ONU comme le recrutement, par la menace, la tromperie voire le recours à la force, d'une personne en vue de l'exploiter. Il peut s'agir d'exploitation sexuelle mais aussi d'exploitation de la force du travail dans des secteurs comme le travail domestique, la restauration, l'hôtellerie, la construction ou l'agriculture.

Les victimes, dans une situation d'extrême vulnérabilité et précarité, ne peuvent généralement pas alerter les autorités. Comme ce phénomène fait peu de bruit, les mesures politiques sont

rare et la lutte contre la traite ne semble vraiment pas une priorité en Suisse.

Après avoir mené un long rapport au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur cette question, j'ai tenté de faire bouger les choses au niveau national. J'ai donc déposé deux interventions parlementaires en décembre dernier:

- Un postulat chargeant le Conseil fédéral de présenter un rapport sur son action pour lutter contre la traite des êtres humains en Suisse. Il s'agirait non seulement de faire un bilan des deux plans d'action nationaux, mais aussi d'évoquer la stratégie future du Conseil fédéral. Le gouvernement devrait en effet suivre les recommandations faites à la Suisse par le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA): campagnes de prévention et de formation, mesures de protection et d'assistance



des victimes, modification du Code pénal pour inscrire l'indifférence du consentement de la victime et l'exploitation de la force du travail, ou encore travail de visibilité du phénomène au niveau politique et institutionnel.

La lutte contre la traite des êtres humains doit devenir une priorité en Suisse!

- Une motion demandant de créer un poste de rapporteur national indépendant chargé du suivi et de la coordination

des activités de lutte contre la traite d'êtres humains. Il s'agit d'une des recommandations de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains entrée en vigueur en Suisse en 2013. Cela aurait de nombreux avantages: la mise en place d'un rapporteur national indépendant permettrait en effet d'améliorer la stimulation, la coordination et le suivi de la politique de la lutte contre la traite des êtres humains, tout en permettant davantage de visibilité politique et de sensibilisation de la société civile à la problématique. Dans de nombreux pays, le rapporteur national est également chargé de collecter des données sur la traite (données qui font cruellement défaut en Suisse). Les pays européens qui ont mis en place un tel dispositif - dont la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie - relèvent tous son efficacité à renforcer sensiblement la lutte contre la traite des êtres humains.

Le Conseil fédéral a décidé il y a quelques jours de refuser ces deux interventions. Grâce à un travail de sensibilisation au Parlement (notamment avec ma collègue Priska Seiler Graf, également très impliquée sur ce dossier), espérons que le Conseil national votera en faveur de ces mesures. La lutte contre la traite des êtres humains doit devenir une priorité en Suisse!



La Voix des partisans | Quels sont les attentes et les besoins des aîné-e-s ?

En 2020, près d'un-e Sédunois-e sur 5 est âgé-e de 65 ans et plus (ci-après les « aîné-e-s »). Le graphique ci-dessous illustre l'évolution démographique pour la commune de Sion sur les 20 dernières années.

On constate notamment un « croisement démographique » - probablement une première dans l'histoire - où les moins de 20 ans sont moins nombreux que les plus de 65 ans. En 2045, l'Office fédéral de la statistique indique que presque une personne sur trois sera un-e aîné-e en Valais.

Évidemment, ce changement démographique a et aura un impact sur les coûts de la santé, notamment ceux liés aux soins de longue durée. Mais nous aurions

tort de considérer ce phénomène uniquement sous l'angle financier. Les aîné-e-s sont une force pour notre canton, par l'expérience qu'ils et elles ont accumulée, par le temps qu'ils et elles peuvent consacrer à des actions solidaires.

En 2045, l'Office fédéral de la statistique indique que presque une personne sur trois sera un-e aîné-e en Valais.

En effet, la toute grande majorité des aîné-e-s vivant à domicile est totalement autonome dans les activités de la vie quotidienne (75% pour les plus de 80 ans ; 95% de 65 ans à 79 ans). Beaucoup sont des proches aidants. Ils soutiennent leurs enfants en gardant leurs petits-enfants, font du bénévolat, et prennent

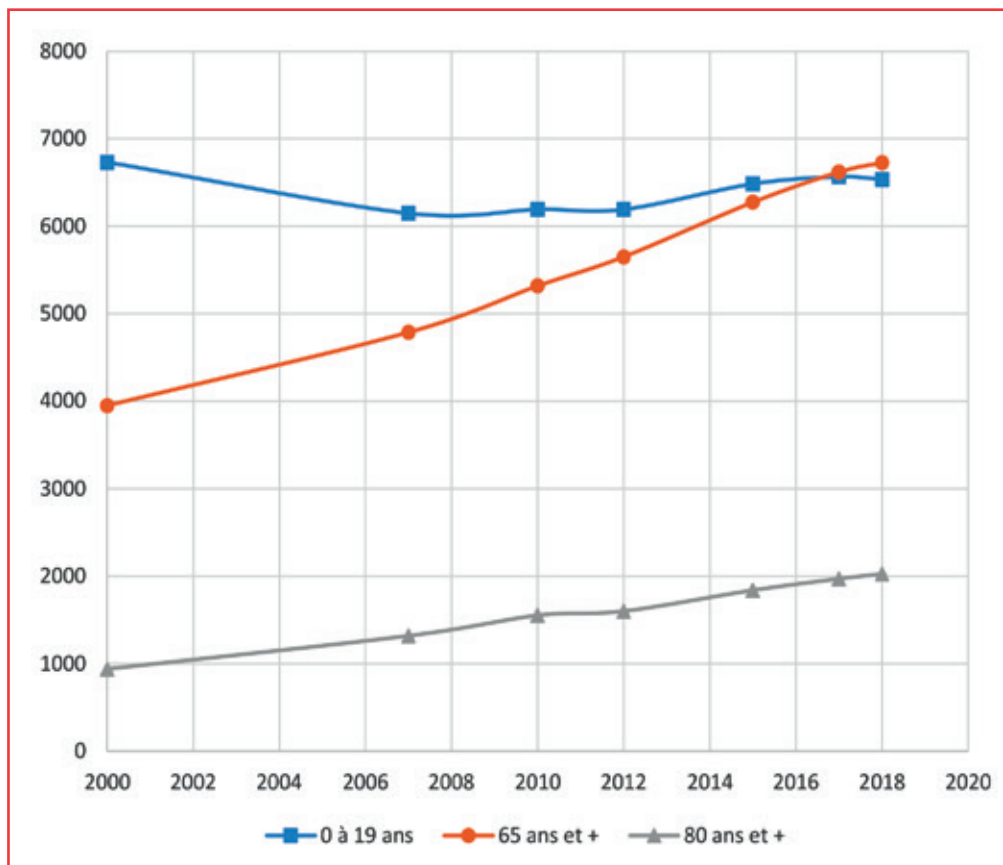
une part active à la vie locale. Il faut le souligner, une partie d'entre eux vivent dans la précarité, qui touche deux fois plus les aîné-e-s que la population plus jeune. Au fond, derrière les chiffres, se cachent des réalités sociales, économiques, des pré-occupations et des intérêts très divers.

Afin de mieux cerner les attentes et les besoins des aîné-e-s sédunois-e-s, j'ai initié pour la commune de Sion une importante démarche participative. Celle-ci se déroulera en deux temps, avec l'envoi d'un questionnaire, puis l'organisation de rencontres dans les quartiers. Le questionnaire sera distribué durant le mois de mars 2020 à un échantillon représentatif des 7000 aîné-e-s de la commune. Cette enquête aborde tous les champs du quotidien : le logement, la mobilité, la sécurité, la santé, les loisirs, la participation



à la vie locale, l'utilisation des infrastructures et les conditions de vie. Les premiers résultats sont attendus pour la fin de l'été 2020. Ceux-ci permettront d'alimenter les discussions des rencontres avec les aîné-e-s dans les quartiers et les villages de la commune de Sion. Ces rencontres permettront de dépasser l'analyse globale fournie par le questionnaire. Car notre ambition est de construire avec les aîné-e-s des réponses qui correspondent à leur quotidien, en les ancrant dans leur réalité locale.

La démarche participative impose au politique, notamment aux membres d'un exécutif, un changement de point de vue. En effet, cette démarche ne se limite pas à uniquement écouter la population, mais nécessite de traduire par des actes concrets les principales attentes exprimées. Finalement, la démarche participative peut être appréhendée à différents niveaux : (1) la consultation (2) l'interaction et (3) la construction d'un projet en commun. J'ai l'ambition que notre démarche puisse atteindre sur le moyen terme ces trois niveaux. Que grâce à l'engagement des aîné-e-s, des associations et de la commune de Sion dans cette action, nous dépassions le simple échange d'idées, pour faire naître de nouveaux projets solidaires et pérennes construits par les aîné-e-s pour notre communauté.



Évolution démographique par catégorie d'âge à Sion entre 2000 et 2018

Florian Chappot,
Conseiller municipal à Sion

Libre opinion | NON à la RFFA cantonale

Au moment où j'écris ces lignes, notre groupe parlementaire n'a pas arrêté sa décision sur la révision de la fiscalité des entreprises. Toutefois, peu m'importe la décision du groupe, voici mon avis et je n'en changerai point.

Si nous pouvons nous réjouir de quelques points (pas bien nombreux) obtenus dans le cadre de cette réforme, notamment le fait que le canton du Valais conserve le plus haut taux d'imposition de Suisse romande et d'une compensation sociale en faveur des subventions de caisse maladie, le bilan global est plutôt pauvre pour les travailleuses et travailleurs de ce canton.

Les pertes fiscales dues à la réforme s'élèveront à 112.1 millions (71 millions pour le canton et 41.1 millions pour les communes). Le canton devra également supporter, seul, l'entier des « compensations sociales » pour un montant de 20 millions.

Le coût total de la réforme sera donc à 132.1 millions de francs (91 millions pour le canton et 41.1 millions pour les communes) sur les 3 prochaines années.

Il apparaît dès lors que l'entier du fardeau de cette réforme pèsera sur les classes laborieuses du canton. Le projet, en allant trop loin dans les cadeaux faits aux entreprises, va sensiblement prélever le budget de l'état. Et, ne nous voilons pas la face, si demain les entrées au budget sont moins grandes, les compensations dites sociales ne tiendront pas longtemps la route et seront les premières mesures à sauter, suivies par les budgets des services publics, de la formation, de la culture et du social. Alors que du côté des entreprises, aucun effort ne sera demandé et qu'elles pourront continuer à faire du profit sans participer à la casse engendrée.

Notre groupe avait émis quelques propositions pour que les

entreprises participent beaucoup plus (du moins à la hauteur du cadeau qui leur est fait) à la mise en place de mesures favorables à tou-te-s. En prenant exemple de ce qui a pu se faire dans le Canton de Vaud.

- Création d'un fonds pour réduire les dommages du chômage saisonnier.
- Financement des structures d'accueil en faveur de l'enfance.
- Mise en place d'une assurance perte de gain pour les chômeurs.

Toutes ces propositions ont été, évidemment, balayées par la droite liée aux milieux économiques.

Voilà pourquoi, pour ma part, je rejeterai ce « paquet » fiscal, dont l'essentiel repose sur des cadeaux injustifiés aux entreprises qui n'en demandaient pas tant. Et j'en appelle à mes



camarades socialistes d'en faire autant !

En dernier recours, il nous restera l'usage du référendum, car je ne crois pas au revirement des positions des partis bourgeois lors du plénum de mars. Même si nous reviendrons évidemment avec nos propositions pour plus de justice et d'équité !

Nous le devons à nos idéaux, nous le devons aux travailleuses et travailleurs de ce Canton !

Valentin Aymon

Le coin lecture | Le Consentement, Vanessa Springora, éditions Grasset

C'est l'histoire d'une jeune fille de 14 ans séduite par un célèbre écrivain quinquagénaire. D'une emprise et de sa trace dans la vie d'une femme.

Un peu comme une gifle, des fois qu'on essaierait de ne pas trop y penser, les mots sont vrais, on le sait bien. Et cet étrange sentiment, la culpabilité, la honte qu'on imagine comme une odeur nauséabonde qu'on a tant de peine à effacer.

Et puis on s'interroge avec l'auteure, sur les dérives d'une époque et la complaisance d'un milieu littéraire aveuglé par la notoriété.

On dit aujourd'hui, que c'était une autre époque. Et puis on lit le déchaînement de haine à l'encontre de celles qui, aujourd'hui, osent en parler. Rien n'a changé. Ou si peu.

Il nous faut, nous, Gens de gauche, aujourd'hui, faire le deuil de cette caste là et nous réjouir qu'enfin, soit libérée la parole des victimes ! Il nous faut nous défaire de ces personnalités et de

leurs messages lorsque ceux-ci crachent au visage de la dignité humaine pour laquelle nous nous battons, jour après jour. Il est indispensable de nous affranchir de cette époque détestable quand, planqués derrière des slogans tels que « il est interdit d'interdire », on a laissé des enfants devenir des jouets sexuels aux mains de pervers pédocriminels...

Nous n'avons nul besoin de ces chantres de la « liberté » pour nous guider en matière de solidarité, d'équité et de justice sociale. Nous n'avons nulle envie de nous souvenir de ces intellectuels qui ont souillé alors les valeurs de gauche auxquelles nous croyons ! Nous n'avons pas à subir les justifications déplacées du genre « c'était une autre époque ». Nous pourrions nous excuser, il est vrai, d'être les héritiers de cette gauche nauséabonde et nous assurer, avec force, que ce temps-là est révolu !

Que soient enfin condamnés au mépris, puisque souvent la justice arrive trop tard, les Polanski, Weinstein, Matzneff et autres abuseurs et violeurs. Et que vive la Parole libérée.

« Mieux Vivre à la retraite » - AVS x 13 pour une 13^e rente AVS

Avec la baisse des rentes du 2^e pilier, couplée avec l'augmentation du coût de la vie, la Suisse s'éloigne de plus en plus de l'objectif constitutionnel. Celui-ci stipule que la caisse de pension et l'AVS ensemble doivent permettre de « maintenir de manière appropriée le niveau de vie antérieur ».

A la veille de la Journée Internationale pour les droits des femmes du 8 mars, les fédérations de l'USV débute les récoltes de signatures pour l'initiative visant à une 13^e rente AVS.

Depuis des années, le 1^{er} pilier (l'AVS) ne couvre plus les besoins vitaux de ses bénéficiaires. Cette initiative est une première étape vers des rentes qui puissent garantir un niveau d'existence correct. Le travail de toute une vie vaut plus qu'une rente médiane évaluée aujourd'hui à Fr. 1777.- par mois.

A titre d'exemple, un couple issu de la classe moyenne composé d'un conducteur de tram et d'une vendeuse à temps partiel avec deux enfants toucherait Fr. 300.- de plus par mois à la retraite. Des augmentations nécessaires pour faire face aux coûts de la vie qui explosent : augmentations des assurances maladies et des loyers notamment.

Le renforcement de l'AVS est plus juste et solidaire. Au 1^{er} pilier, il y a moins de discriminations selon les genres notamment grâce à la reconnaissance des soins donnés aux proches. Et il faut se rappeler qu'un tiers de femmes n'a pas de 2^e pilier et pour les autres, les inégalités salariales subies durant la vie professionnelle sont plus impactées sur les pensions du 2^e pilier. L'initiative est une proposition qui va à l'encontre d'un démantèlement des assurances sociales et les femmes de l'USS

ont clairement refusé l'idée d'un relèvement de l'âge de la retraite. L'initiative prévoit en outre que les bénéficiaires de prestations complémentaires profitent également de la 13^e rente.

Comme le taux de cotisation à l'AVS est le même pour tous et que les rentes sont plafonnées, les hauts revenus participent davantage. Cela assure une redistribution vers le bas, ce qui est important à l'heure où le fossé entre riches et pauvres se creuse.

Le financement a été étudié et les coûts sont estimés à environ 3.5 milliards de francs. Ils pourraient être compensés avec des bénéfices de la banque nationale et/ou avec une juste imposition des entreprises cotées en bourse qui ont, en 2018, versé 41 milliards à leurs actionnaires. Avec de la volonté, il y aurait donc assez d'argent pour garantir des rentes dignes.



L'initiative demande le versement d'une rente de vieillesse supplémentaire, du même montant que la rente AVS perçue chaque mois. Cela correspond à une augmentation de la rente de 8.33%.

Le matériel lié à la récolte de signatures est disponible dans les secrétariats des fédérations syndicales USV, soit UNIA, SEV, Syndicom et SSP, et chaque signature compte.

Françoise Zufferey - Unia

Extraits choisis :

«Pourquoi tous ces intellectuels de gauche (Entre autres Simone de Beauvoir, Jean-Paul Sartre, André Glucksmann, Louis Aragon, etc...) ont-ils défendu avec tant d'ardeur des positions qui semblent aujourd'hui si choquantes ?

...

J'ai longtemps réfléchi à cette brèche incompréhensible dans un espace juridique pourtant très balisé, et je n'y vois qu'une seule explication. Si les relations sexuelles entre un adulte et un mineur de moins de quinze ans sont illégales, pourquoi cette tolérance quand elles sont le fait du représentant d'une élite – photographe, écrivain, cinéaste, peintre ? Il faut croire que l'artiste appartient à une caste à part, qu'il est un être aux vertus supérieures auquel nous offrons un mandat de toute-



puissance, sans autre contrepartie que la production d'une œuvre originale et subversive, une sorte d'aristocrate détenteur de privilèges exceptionnels devant lequel notre jugement, dans un état de sidération aveugle, doit s'effacer.

Tout autre individu, qui publierait sur les réseaux sociaux la description de ses ébats avec un adolescent philippin ou se vanterait de sa collection de maîtresses de quatorze ans, aurait affaire à la justice et serait immédiatement considéré comme un criminel.

En dehors des artistes, il n'y a guère que chez les prêtres qu'on ait assisté à une telle impunité. La littérature excuse-t-elle tout ? »

Barbara Lanthemann

Echo de la Constituante | Comment vous dire la Constituante?

Le 4 mars 2018, la peuple valaisan acceptait la réécriture de la Constitution valaisanne et décidait que cette activité de première importance serait menée par une assemblée élue par lui-même, en souverain qu'il est. L'intérêt était au rendez-vous, puisque plus de 600 candidat-e-s se sont présenté-e-s, pour une offre de 130 mandats.



La Constituante

Après presque une année de travail dans la commission 7 «Autorités cantonales, principes généraux et Grand Conseil» et après avoir assisté aux différentes séances plénières, j'ai envie de partager avec vous les réflexions d'une «Constituante» parmi les autres...

Plusieurs partis, très ancrés dans la vie politique valaisanne avaient, à l'époque, combattu l'idée même de cette Constituante. Mais en bonnes démocrates, leurs instances respec-

tives avaient ensuite accepté le verdict des urnes. Et pourtant...

Et pourtant, je sens aujourd'hui des réticences marquées lorsqu'il s'agit d'ouvrir un peu les champs de réflexion, d'accepter la moindre évolution, fut-elle demandée par la rue elle-même, c'est-à-dire par le peuple... Deux exemples:

- Le 14 juin 2019, les femmes ont organisé une manifestation qui a rencontré un véritable succès en Valais. A cette occasion, elles ont posé des revendications politiques avec un slogan fort pour plus d'égalité homme et femme.
- Les jeunes ont, quant à eux, défilé plus d'une fois pour le climat et des mouvements politiques se sont peu à peu organisés pour faire prendre conscience de ces réalités qui vont affecter la vie des Valaisans et des Valaisannes dans le futur.

Lors de notre première plénière, la parité dans le collège présidentiel ainsi que l'acceptation de l'écriture épiscopale pour la

future Constitution m'ont fait espérer une rédaction des textes modernisée et à l'écoute des mouvements de jeunes.

Mais j'ai bien peur que les vieux démons ne soient en train de resurgir: peur du changement, de la nouveauté, de l'ouverture, peur surtout que la nouvelle Constitution échoue devant le peuple. Cette inquiétude du refus, brandie comme une menace par les uns, effraie les autres qui, pour certains, n'osent plus la moindre créativité.

Au final, les membres de la Constituante auront comme tâche d'aller vers la population pour la convaincre que le travail de fond a été fait, et bien fait.

Si la présentation au peuple de la nouvelle Constitution dirige notre travail actuel, alors nous serons impuissant-e-s face à la tâche qui nous a été confiée par le peuple lui-même. A savoir, trouver des solutions nouvelles



pour un exercice facilité de la démocratie, pour une organisation plus claire et efficace des autorités, tout en tenant compte de l'évolution rapide et constante de notre société. La peur d'un échec devant le peuple ne doit pas nous guider. Nous ne devons pas seulement prendre en compte les résultats d'élections ou de votations en Valais. Nous devons entendre aussi la vox populi, celle qui ne va peut-être pas régulièrement voter mais qui s'exprime directement dans la rue. Ainsi, la commission participative a-t-elle justement questionné la population, qui a fait des propositions dont nous devons tenir compte.

Au final, les membres de la Constituante auront comme tâche d'aller vers la population pour la convaincre que le travail de fond a été fait, et bien fait; que les articles de la nouvelle Constitution ont été rédigés avec raison, avec pragmatisme mais aussi en songeant que cet acte premier du Canton du Valais s'inscrit dans la durée et agira sur le futur de notre pays. L'engagement des «Constituants et Constituantes» ne s'arrête pas à la rédaction du texte. Il court jusqu'à l'acceptation par le peuple d'une Constituante moderne et adaptée à notre société d'aujourd'hui et aussi à celle de demain.

Janine Rey-Siggen



Une «lex Verbier»? Mais de qui se moque-t-on?

Concordance délibérée ou simple hasard du calendrier? Le Conseil d'Etat, par le SAIC (Service des affaires Intérieures et communales) communique à la presse sa volonté de modifier la loi sur les communes pour une surveillance accrue de celles-ci, et cela le jour même où la justice épingle le chef dudit service en mettant en doute son impartialité dans l'affaire du licenciement de Gabriel Luisier. C'était le 22 février dernier, dans l'édition quotidienne du Nouvelliste.

On pourrait n'y voir qu'un épisode de plus dans l'interminable affaire des « constructions illicites de Verbier ». Mais cette réforme législative annoncée subitement mérite un brin d'analyse.

Les rapports demandés par l'Etat jusqu'ici dans cette affaire visaient surtout à laver le Gouvernement de tout soupçon de complaisance à l'égard de la commune de Bagnes. La proximité politique des deux entités pouvait en effet laisser planer un doute à cet égard. Non, l'Etat n'a pas fauté, disaient en substance

les experts. Il a bien fait tout ce qui était en son pouvoir et on ne peut rien lui reprocher. Sans grande surprise, ces rapports ont donc répondu à l'attente de ceux qui les avaient commandés. Encore fallait-il démontrer, preuve à l'appui, que l'Etat avait accompli scrupuleusement sa mission de surveillance. Or, les faits démontraient le contraire.

Les rapports demandés par l'Etat jusqu'ici dans cette affaire visaient surtout à laver le Gouvernement de tout soupçon de complaisance à l'égard de la commune de Bagnes.

Il est en effet avéré que les agents de l'Etat savaient depuis longtemps que la commune de Bagnes prenait des libertés quant au respect des lois en matière de constructions. En 2012, le Tribunal fédéral avait même rappelé fermement les exigences auxquelles canton et communes étaient soumis.

La révision de la loi sur les communes proposée au Grand Conseil aujourd'hui est donc censée démontrer que si l'Etat a failli dans sa mission, c'est tout simplement qu'il ne disposait pas des bases légales utiles pour accomplir sa mission. Dès lors, prétend-il, il convient de lui donner les moyens d'exercer sa surveillance.

A lire son communiqué, l'Etat dit vouloir préciser les « modalités des enquêtes officielles » qu'il peut ouvrir auprès des communes. Il veut pouvoir confier cette tâche à un « groupe de travail » qui pourra « réclamer l'édition de documents » ou encore « procéder à des auditions ». Enfin, il devrait pouvoir prendre les mesures nécessaires pour « rétablir un état de fait conforme au droit. »

Et c'est très précisément ce que l'Etat a fait depuis l'éclatement de l'affaire des constructions illicites de Verbier et on ne fera croire à personne que ces nouvelles dispositions légales ont une quelconque utilité. Si c'était vraiment le cas, cela signifierait d'ailleurs que l'Etat a enquêté jusqu'ici en toute illégalité. La commune de Bagnes a reconnu ses erreurs et effectue aujourd'hui un lourd travail pour les réparer. Elle répond aux questions du groupe de travail chargé par l'Etat de mener l'enquête et fournit tous les rapports et tous les documents qui lui sont réclamés aussi bien par l'autorité de surveillance que par le Ministère public chargé d'instruire l'affaire. Et tout cela sans qu'il soit nécessaire de recourir à la médiation du préposé à la Transparence !

Plutôt qu'inventer des procédures dilatoires, l'Etat ferait bien de reconnaître lui aussi ses propres erreurs, notamment quant à l'application de la LFAIE



(Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger) puisque celle-ci est de sa responsabilité mais surtout quant à son étrange mutisme au moment où la commune contrevenait allègrement aux lois sous ses yeux. A défaut, les citoyens risquent bien de comprendre que toute cette agitation n'est qu'un écran de fumée pour masquer un laxisme coupable. Ce qui a manqué à l'Etat, ce n'est pas une nouvelle loi mais le courage d'appliquer celles qui existent.

En clair, le Gouvernement aurait dû intervenir bien plus tôt dans cette affaire, sans attendre la déferlante médiatique si nuisible à l'image de la commune mais aussi du canton tout entier. Les dégâts auraient été infiniment moins graves et plus faciles à réparer.

Mais pour réparer les erreurs commises, il faut commencer par les avouer et donc par les reconnaître. La commune de Bagnes l'a fait et en paye aujourd'hui le juste prix. Il est grand temps que le Gouvernement en fasse autant.

Antoine Cretton
Conseiller communal, Bagnes
Président du dicastère
des constructions





24 mars 2020
Comité directeur

24 mars 2020
Conseil de Parti

4 et 5 avril 2020
Congrès du PS suisse
(élection de la Présidence)

21 avril 2020
Comité directeur

2 mai 2020
Congrès du PSVR
à Chippis

26 mai 2020
Comité directeur

www.psvr.ch

Toutes les infos
sur la page facebook

Jeunesses socialistes
du Valais romand

www.jsvr.ch

Le vengeur masqué



L'Europe est en proie à deux épidémies :
le coronavirus et le connaravirus

Le premier implique une série de mesures nécessaires, telles que se laver les mains, éternuer dans son coude, jeter les mouchoirs dans une poubelle fermée et appeler son médecin en cas de soupçon de contagion. On se sert de masques ou de liquide désinfectant pour éviter d'être contaminé par le méchant machin à pics rouges. Le second provoque des mesures plus catégoriques: ouvrir les frontières d'un côté et les fermer de l'autre pour éviter le retour ou l'entrée sur son territoire de réfugiés, jeter à la mer, ou dans la mer, celles et ceux qui arrivent par bateau. On se sert de grenades lacrymogènes, de vagues provoquées par la navette des gardes côte ou de longues perches pour empêcher l'afflux des humains. Le premier inquiète grandement les économistes et analystes en tout genre, les pertes seront colossales. Les miss sur le capot, ce sera pour l'an prochain, si tout va bien. Le second obtient 5 minutes au TJ, les européens qui se taisent quand l'assassin Erdogan bombarde la Syrie, se taisent encore aujourd'hui. Ça finira bien par se tasser, on finira bien par se lasser... On a d'autres problèmes à régler, vous comprenez. La connerie humaine, décidément, est bien la pire des épidémies ! Y'a que Dubochet pour la guérir, encore faudrait-il l'entendre...

LA POSTE

JAA CH-1950 Sion 1

le peuple.**vs**

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES*



VALAIS PROGRAMME

Des actions et événements ont lieu toute la semaine du 8 mars 2020: échangez, participez et soutenez!

Merci à toutes les personnes, organisations, associations, institutions qui nous soutiennent et s'engagent pour un Valais féministe et égalitaire!

* D'INFOS
facebook.com/collectifemmesvalais
instagram.com/collectif_femmes_valais
www.collectif-femmes-valais.ch
grevefemmesvalais@gmail.com

LUNDI 2 MARS

18:00 CINÉMA CAPITOLE, SION
Projection unique du film
"Une mère incroyable" (Litigante),
ouverture de la Semaine de la critique,
Cannes 2019, suivie d'une discussion.
- Entrée payante -

VENDREDI 6 MARS

19:00 ESPACE ST-MARC, LE CHÂBLE
Table-ronde Femmes et Alpinisme
• Maya Chollet, journaliste RTS
• Caro North, alpiniste professionnelle
• Marie-France Hendriks, historienne
• Solène Fraidevaux, sociologue
• Nicole Grange Berthod, guide de montagne
- Entrée libre -

DIMANCHE 8 MARS

Le dimanche n'est de loin pas un jour de congé pour tout le monde, car le travail domestique, éducatif et de soins (care) ne s'arrête jamais. Mobilisons-nous pour qu'il soit reconnu et valorisé.

08:30 REMONTÉES MÉCANIQUES,
ANZÈRE
Opération ski : parez-vous de violet pour ceux qui aiment la glisse.

10:00 PLACE DU VILLAGE, ANZÈRE
Création de Bones-Femmes de neige revendicatrices pour touses.

12:00 PLACE DU VILLAGE, ANZÈRE
Pic-nic canadien (prenez vos assiettes, couverts et verres).
Vin chaud, café, thé, gâteaux offerts par le Collectif Femmes* Valais.

14:00 PLACE DU VILLAGE, ANZÈRE
Lecture de l'appel du 8 mars et chorale vintage du Collectif.

15:24 PLACE DU VILLAGE, ANZÈRE
Feu de joie pour brûler le virarcot!

Bimensuel – 9^e année | Site internet: www.lepeuplevs.ch | Rédaction: Barbara Lanthemann
– PSVR – Rue de Conthey 2 – 1950 Sion – redaction@lepeuplevs.ch | Abonnement annuel: CHF 95.– | Abonnement de soutien: CHF 120.– | Abonnement pour les membres JSVR: CHF 50.– | Tarifs de publicité: CHF 200.– (1/8 page) / CHF 400.– (1/4 page) / CHF 800.– (1/2 page) / CHF 1600.– (page complète) | Administration et publicité: Le Peuple.VS – Rue de Conthey 2 – 1950 Sion – 079 443 76 41 – abonnement@lepeuplevs.ch – publicite@lepeuplevs.ch